

Sables&sens immobilier

VENTE

Mandat de vente

Prix de vente	Honoraires
> 500 001 €	4 % T.T.C.
De 300 001 € à 500 000 €	5 % T.T.C.
De 100 001 € à 300 000 €	6 % T.T.C.
De 50 001 € à 100 000 €	7 % T.T.C.
< à 50 000 €	8 % T.T.C.
Mandat de recherche	5 % T.T.C.

Location

Habitation – bail vide ou meublé – résidence principale du locataire

HONORAIRES DE MISE EN LOCATION (TTC)

Prestation	À la charge du locataire	À la charge du propriétaire
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8 € T.T.C. / m ² de surface habitable	8 € T.T.C. / m ² de surface habitable
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € T.T.C. / m ² de surface habitable	3 € T.T.C. / m ² de surface habitable
Estimation du loyer, photos, rédaction et diffusion de l'annonce	Aucun honoraire	150 € T.T.C. (forfait)

EXEMPLE – APPARTEMENT DE 45 m²

	Locataire	Propriétaire
Visite, dossier, bail (45 m ² × 8 €)	360 €	360 €
État des lieux d'entrée (45 m ² × 3 €)	135 €	135 €
Estimation, photos, annonce	–	150 €
Total T.T.C.	495 €	645 €

CONDITIONS

- Les honoraires ne sont dus qu'à la conclusion effective du bail. Aucune somme n'est demandée avant la signature.
- La part du locataire (visite, dossier, bail et état des lieux d'entrée) est plafonnée par la réglementation et ne peut jamais excéder celle du propriétaire pour ces mêmes prestations.
- Les prestations d'estimation, de photos, de rédaction et de diffusion de l'annonce sont à la seule charge du propriétaire.
- Les honoraires s'appliquent aux baux vides et meublés. Ils sont calculés sur la surface habitable du logement et exprimés toutes taxes comprises (TVA 20 %).
- Sans gestion locative : l'agence ne détient ni fonds, ni effets, ni valeurs. Le dépôt de garantie et les loyers sont réglés directement au propriétaire.

Barème en vigueur – octobre 2026. Tarifs affichés en agence et consultables sur demande.